

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
Carole GARDET a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE  
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE  
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

### ABSENTS EXCUSES (2)

Vincent GASCA, Flavien LEGER

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le : 28.02.2023  
Et publication le : 01.03.2023  
Le Maire,



## CONVENTION DE MISE EN DEPOT D'UNE STATION D'ENREGISTREMENT DE DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS),

**Vu** le décret 2007-255 du 27 février 2007 fixant la liste des titres sécurisés relevant de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ;

**Vu** le décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques ;

**Vu** le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ;

**Considérant** que l'ANTS a conclu un marché, dénommé marché « Titres Electroniques Sécurisés » (TES), relatif à l'acquisition, au développement informatique, à la mise en exploitation, à la maintenance et au déploiement des matériels, des systèmes et des dispositifs nécessaires à la délivrance des « titres électroniques sécurisés » ainsi qu'à la formation et à la conduite du changement relatives à la délivrance de ces nouveaux titres ;

**Considérant** la proposition de la Préfecture de Haute-Savoie de doter la commune d'un dispositif permettant le recueil des données nécessaires à l'enregistrement des titres d'identité et de voyage pour faire face à l'augmentation des demandes et au rallongement des délais de prises de rendez-vous dans les mairies ;

**Considérant** que la commune doit signer une convention avec la Préfecture relative à la mise en dépôt d'une ou plusieurs stations fixes d'enregistrement de demandes de titres d'identité et de voyage ;

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les frais de mise en service et de formation du personnel sont à la charge de l'ANTS.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définissant l'ensemble des modalités techniques, financières et juridiques pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme, le 27 février 2023

Le Secrétaire de séance,  
Elisabeth EMONET



Le Maire,  
Michel BEAL

